

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 /12/2021

Eruption du Piton de la Fournaise Mesures de prévention sanitaire

L'éruption du Piton de la Fournaise, débutée le 22 décembre, émet dans l'air des substances telles que le dioxyde de soufre (SO₂), un gaz irritant des voies respiratoires, et des particules fines. En cas de concentration importante, ces substances peuvent entraîner chez les personnes vulnérables* des manifestations physiques telles qu'une toux, une exacerbation d'asthme, une baisse de la capacité respiratoire ou une irritation.

L'Agence Régionale de Santé et la Préfecture appellent à la vigilance la population se rendant ou résidant à proximité du volcan. Il est également rappelé que l'éruption peut produire des cheveux de Pelé. Ces derniers peuvent présenter un danger et ne doivent pas être manipulés.

Contrôle de la qualité de l'air des zones habitées

L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion, Atmo-Réunion, assure le suivi de la concentration en SO₂ et particules fines au niveau des principales zones habitées de l'île par l'intermédiaire d'un réseau de stations fixes de surveillance. Des stations fixes à Bourg-Murat et à Grand Coude sont spécifiquement dédiées au suivi des émanations du volcan.

A ce jour, les concentrations en SO₂ et particules fines liées au volcan, relevées sur l'ensemble des stations fixes de surveillance de l'île, restent à ce stade en dessous des seuils sanitaires d'alerte.

La situation est susceptible d'évoluer rapidement à tout moment en fonction de l'activité volcanique et de la météorologie.

Pour plus d'informations et pour suivre l'évolution de la qualité de l'air, consultez régulièrement le site internet : www.atmo-reunion.net

Conduite à tenir sur le site du volcan

A proximité immédiate du volcan, la qualité de l'air n'est pas analysée en continu. Les concentrations en SO₂ ou particules fines peuvent être fortes.

C'est pourquoi, il est recommandé aux personnes vulnérables* qui souhaitent se rendre sur le site de demander au préalable l'avis à leur médecin traitant. En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations), il est conseillé de quitter la zone et de consulter rapidement un médecin.

(*) Personnes vulnérables : personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans.

Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »

L'éruption volcanique en cours du Piton de La Fournaise peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé (*).

Dans ce cas, il est recommandé d'être vigilant et de suivre les mesures suivantes :

- éviter la fréquentation par les enfants des espaces extérieurs où la présence de cheveux de Pélé est relevée ;
- nettoyer les surfaces afin qu'elles soient débarrassées des cheveux de Pélé, qui s'y seraient accumulés ;
- laver soigneusement les légumes et les fruits ;
- éviter le contact entre la nourriture et les surfaces sur lesquelles se seraient accumulés des cheveux de Pélé ;
- éviter de manipuler les cheveux de Pélé à main nue ; et en cas de contact avec des cheveux de Pélé, laver les mains soigneusement avec de l'eau ;
- contrôler les pâturages et éviter l'ingestion par les animaux.

(*) Qu'est-ce que « les cheveux de Pélé » et quels en sont les risques ?

Conséquence de l'éruption en cours et sous l'effet des vents, des fibres de verre volcanique appelées « cheveux de Pélé » sont susceptibles de se former et se déposer dans les cours, les jardins et autres espaces extérieurs (terrasses, varangues...).

Les cheveux de Pélé sont de fins filaments de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants) et se présentent sous forme de fines aiguilles coupantes.

Il ne faut pas les ingérer de par leur capacité à générer des micro-blessures au niveau des muqueuses digestives.

Les cheveux de Pélé peuvent aussi causer des **irritations de yeux et de la peau, en cas de contact.**

Les jeunes enfants portent fréquemment les mains à la bouche, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le phénomène peut affecter toutes les communes proches du volcan en fonction de la direction du vent. Dans les conditions les plus favorables, les cheveux de Pélé peuvent être transportés sur des distances estimées à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les cheveux de « Pélé » peuvent persister dans l'environnement plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974